

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 26 Novembre

## DES RÉFORMES

La gaieté qui fait le fond du caractère français nous porte à envisager les choses, même les plus sérieuses, avec un tantinet de scepticisme, et c'est pour cette raison que nous faisons, parfois, preuve d'une patience aussi étonnante que digne d'éloges.

Et cependant, il y a des gens qui prétendent que nous sommes un peuple ingouvernable. Il faut avouer que ceux qui portent contre nous cette accusation nous connaissent mal. La patience avec laquelle nous supportons toutes les tracasseries administratives et toutes les chinoïseries politiques, leur donne un formel démenti.

En fait de chinoïseries politiques, nous en avons vu de toutes les couleurs depuis vingt-cinq ans. Nous avons assisté à tant de changements à vue, comme au théâtre, et aussi à tant de palinodies que le pays a fini par ne plus croire à rien. Petit à petit, il s'est désintéressé de la politique, de ce qui se dit et se passe à la Chambre et au Sénat et des changements ministériels, parce qu'il a acquis la conviction que plus ça change et plus c'est la même chose.

Eh ! oui, c'est toujours la même chose ; et il en sera toujours ainsi tant que l'on ne se décidera pas à entrer sérieusement dans la voie des réformes.

Voilà bien longtemps que l'on parle de décentralisation, et que l'on démontre par A plus B qu'il est absolument nécessaire de transformer notre organisation administrative, parce que à notre époque, à l'époque du chemin de fer, du télégraphe et du téléphone, elle constitue un véritable anachronisme, c'est un contre-sens que la France soit encore administrée comme du temps des diligences.

Rien n'est plus vrai, pourtant. Mais nous sommes tellement encroûtés dans la sacrosainte-routine que les réformes les plus na-

turelles, les plus urgentes, les plus conformes au bon sens et à l'intérêt général du pays sont précisément celles qui rencontrent la plus vive opposition et que l'on renvoie le plus volontiers aux calendes grecques.

Ainsi, par exemple, est-ce qu'il ne saute pas aux yeux des plus ignorants et des moins clairvoyants que moins une administration est compliquée, moins elle a de rouages et plus elle fonctionne avec célérité et à meilleur marché ? Est-ce qu'il n'est pas évident que la France serait mieux et moins chèrement administrée, si, au lieu de 86 départements, elle n'en comptait que 20 ? Cela n'est pas contestable.

On se plaint que le nombre des fonctionnaires est beaucoup trop élevé. Voilà un moyen de le réduire dans de grandes proportions, sans que l'expédition des affaires en souffre.

On a beau alléguer toutes sortes de raisons pour légitimer l'état de choses actuel, il est évident que notre organisation administrative est absolument défectueuse et qu'elle nous coûte beaucoup trop cher pour les services qu'elle nous rend. Est-ce que nous avons besoin de 86 préfets, de 86 conseils de préfecture, de 250 ou 300 sous-préfets, de 86 trésoriers-payeurs généraux, de je ne sais combien de receveurs particuliers, et, dans chaque arrondissement, d'un tribunal et de juges qui souvent n'ont rien à juger ? Je pourrais citer tels et tels de ces tribunaux qui n'ont pas une seule affaire à juger par mois. Pourquoi gaspiller ainsi l'argent des contribuables.

A propos des conseils de préfecture, je me rappelle que dans un discours qu'il a prononcé à Oloron, il y a quelques semaines, M. Barthou a annoncé qu'il avait l'intention de déposer sur le bureau de la Chambre un projet tendant à substituer 18 grands conseils de préfecture aux 86 conseils de préfecture départementaux existant actuellement.

Voici comment s'exprimait M. Barthou à ce sujet :

dans ses intérêts, la malheureuse femme devait l'être plus cruellement encore dans son affection. Un matin on rapportait à Mme Desormes, le corps de son mari, tué dans un accident d'usine.

— Pauvre femme ! murmura l'abbé !  
— Oui, certes, pauvre femme et bien autrement à plaindre, vous en conviendrez, que le comte de Limeray. Car si, comme lui, elle se trouva brusquement précipitée du haut de son bonheur ; si elle se vit tout à coup seule dans la vie, avec les mêmes tristesse et la même douleur que le comte de Limeray, il lui restait en plus les soucis affreux de l'avenir dont il ne souffre pas. Grâce aux quelques bribes que j'ai pu sauver en réglant la situation du malheureux Desormes, sa veuve et son enfant ont pu vivre jusqu'ici... Mais demain qu'advient-il d'eux ? A ton tour, Noris, de trouver une solution !... Je crains fort que tu n'arrives pas à résoudre ce problème bien autrement difficile que celui du comte de Limeray !

— Qui sait ?.. dit à voix basse le docteur, devenu rêveur pendant le récit de M. Hersent.

L'abbé Nortier consulta sa montre.

— Déjà dix heures... fit-il en se levant je vous quitte.

— Attendez-moi, l'abbé, je part avec vous, dit Noris qui, s'adressant encore au notaire :

— Dis-donc, Hersent, cette dame Desormes habite Paris ?

— L'abbé t'a dit qu'elle était de sa paroisse...

— Et tu la vois souvent...

— Naturellement... c'est une de mes clientes... Mais pourquoi toutes ces questions... Aurais-tu déjà trouvé la solution du problème ?..

« Ce projet, inspiré par l'idée générale que notre organisation administrative, legs d'un autre âge, n'est plus en rapport avec les extraordinaires facilités de communication qui ont presque supprimé les distances, substituera à nos conseils départementaux dix-huit grands conseils régionaux où la justice sera rendue par des magistrats mieux rétribués et mieux choisis. »

Il n'est pas douteux que ce projet répond à un besoin réel du moment. Il n'a qu'un défaut, celui d'être trop restreint, de ne s'adresser qu'à une catégorie de fonctionnaires. Pourquoi, en effet, si l'on veut réduire le nombre des conseils de préfecture à dix-huit, laisser subsister les 86 préfectures, ainsi que toutes les sous-préfectures, les trésoreries générales, les recettes particulières, etc., etc. ? Cela ne s'explique pas. Cette exception n'a aucune raison d'être, aucune excuse acceptable.

Si l'on se décide une bonne fois à enfoncer la cognée dans l'arbre touffu des abus administratifs, si l'on veut réellement transformer notre organisation administrative, en simplifier les rouages et tenir compte des progrès scientifiques réalisés dans la seconde partie du dix-neuvième siècle, on ne saurait se contenter de demi-mesures, de modifications superficielles et incomplètes qui seraient inefficaces ; il faut aller au fond des choses, transformer complètement ce vieil organisme aussi onéreux pour le trésor que tracassier pour le public.

Nous avons dix-huit régions de corps d'armée ; pourquoi ne réduirions-nous pas aussi nos centres administratifs à dix-huit ? En agissant ainsi, c'est-à-dire en substituant pour notre territoire la division régionale à la division départementale, les affaires n'en iraient pas plus mal, au contraire.

En même temps que l'on diminuerait les paperasseries inutiles et les pertes de temps, on ferait d'importantes économies d'argent. Et puis, l'application de cette réforme à tous les services administratifs, sans exception, aurait pour conséquence de séparer

— Eh ! Eh !... pas tout à fait... mais il me semble que je brûle...

— Parle vite... le cas est urgent...

— Je te parlerai de ça à mon retour...

— Soit... N'oublie pas de m'envoyer des nouvelles aussitôt à Limeray...

— Je n'y manquerai pas... L'abbé, je suis à vous...

Dans la rue, le docteur prit le bras du prêtre qu'il voulait reconduire chez lui. Après avoir fait quelques pas en silence :

— Alors vous connaissez Mme Desormes ? lui demanda-t-il, comme obéissant à une obsession...

Leurs voix se perdirent dans le brouhaha des voitures allant et venant sur le boulevard. Laissons-les s'éloigner et retournons pour quelques instants auprès de M. Hersent.

Après le départ de ses deux amis, le notaire, jugeant qu'il n'était pas encore l'heure de se reposer, avait pris dans sa bibliothèque plusieurs dossiers pour les consulter. Il commençait son travail lorsque le domestique entra pour prendre ses ordres.

— Comment ! vous êtes encore là, fit le notaire, je vous croyais parti depuis longtemps... Le thé servi, je vous avais dit que vous étiez libre...

— J'ai craints que monsieur n'eût encore besoin de mes services...

— Non, merci, vous pouvez vous retirer...

Le domestique gagna l'office...

— Plus souvent que je serais parti sans écouter la petite narration de cet excellent tabellion, dit-il en échangeant sa livrée contre un vêtement de ville. Quelle excellente invention que les tapisseries pour les gens curieux... on peut tout entendre sans être vu... l'essen-

l'administration de la politique et de soustraire les fonctionnaires aux influences de clocher et à la pression des politiciens de village.

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 novembre

Sans discussion, la Chambre adopte le projet de loi portant modification à l'article 4 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée (hommes exclus de l'armée).

### Le Budget de l'instruction publique

On aborde la discussion du budget de l'instruction publique.

M. Carnaud prend le premier la parole dans la discussion générale.

L'orateur s'étonne qu'on vienne proposer une diminution pour le budget de l'instruction publique, alors qu'on constate que l'enseignement congréganiste a regagné une partie du terrain qu'il avait perdu.

M. Carnaud proteste contre les critiques adressées par le rapporteur aux professeurs de l'enseignement secondaire.

Il constate que le budget qu'on présente est un budget de recul, puisqu'on demande une diminution du nombre des bourses et une réduction de crédit de 300,000 francs pour les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, ainsi que la suppression de plus de 2,000 emplois dans l'enseignement primaire.

M. Bouge, rapporteur, répond que les reproches de M. Carnaud sont d'autant plus injustifiés que la commission du budget a accordé une augmentation de près de 5 millions en faveur de l'enseignement primaire et que le nombre des bourses n'a pas diminué.

Quant aux suppressions d'emplois, la commission du budget n'a fait, comme c'est son devoir, qu'enregistrer les propositions du cabinet Bourgeois (Ah ! ah ! au centre) reprises par le cabinet actuel.

La commission regrette d'ailleurs que des économies aient été proposées sur ces chapitres.

La discussion générale est close.

Sur les chapitres de nombreuses observations sont faites ; mais elles n'amènent aucune modification sensible des crédits.

Séance du 24 novembre

La Chambre reprend la suite de la discussion du Budget de 1897 (Instruction publique).

tiel est de ne pas bouger — J'ai les membres endoloris de mon immobilité prolongée, mais vrai, j'aurais mauvaise grâce à me plaindre ! Ce que j'ai appris mérite bien un peu de fatigue...

Et jetant un dernier coup d'œil dans l'office pour s'assurer, en domestique soigneux que tout était bien en place, il descendit par l'escalier de service en murmurant j-yeuusement :

— Allons, décidément le proverbe dit vrai : tout vient à point à qui sait attendre... Mais, sapristi, il était temps !

La demie de dix heures sonnait.

— Procédons par ordre... au plus pressé d'abord ! dit-il en hâtant le pas vers la rue Saint-Guillaume.

A moitié de la rue, il s'arrêta devant une porte percée dans un mur enclavé entre deux constructions nouvelles. Au moyen d'une clef qu'il avait sur lui, il ouvrit et se trouva dans un petit jardin précédant une de ces maisonnettes composées d'un seul rez-de-chaussée comme on en trouve encore dans le quartier des Ecoles. A l'une des fenêtres on apercevait de la lumière.

Il gravit les quatre marches du petit perron, poussa la porte entr'ouverte, et pénétra à gauche dans la pièce éclairée

Une femme, qui cousait à la clarté d'une lampe, se retourna vivement, prise de peur en criant :

— Qui est là ?

— C'est moi, parbleu ; Pierre Rigaut ! as-tu pensé que c'était le Grand Turc qui venait rendre visite à Mme Desormes ?

— Je ne vous attendais pas à pareille heure.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 9

## LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

### Whist et manille.

— Mme Desormes, continua M. Hersent, est ma cliente et je vous affirme qu'en fait d'histoire on en citerait difficilement de plus lamentable que la sienne. Orpheline de très bonne heure, elle était entrée comme ouvrière dans une importante fabrique de tissus fondée dans le Nord par les Desormes, de braves et dignes gens qui m'avaient chargé de leurs intérêts. Quelques années plus tard, la conduite exemplaire, l'assiduité au travail de la jeune ouvrière fixèrent l'attention du fils Desormes, qui l'épousa. Tu parlais tout à l'heure, Noris, de la vie radieuse qui s'ouvrait devant le comte de Limeray, tu peux te rendre compte également des jolis rêves de bonheur que dut faire alors la petite orpheline. Hélas ! son beau rêve devait être éphémère. Avec la même rapidité qu'il s'était réalisé, il allait s'évanouir. Seul maître de la fabrique — après la mort de sa mère — M. Desormes se laissa entraîner dans des spéculations qui tournèrent mal. Après avoir essayé de lutter en vain contre la mauvaise fortune, le malheureux pour sauver l'honneur du nom, se vit obligé d'engager sa fabrique. Eprouvée

M. Pétrot appelle l'attention de la Chambre sur la situation des employés et gens de service de la Faculté de médecine de Paris qui reçoivent à peine 100 francs par mois.

D'accord avec la Commission, on vote une augmentation de crédit de 5,000 francs à titre d'indication à la volonté de la Chambre d'améliorer la situation de ces employés.

MM. Leveillé et Jaurès présentent quelques observations en faveur de la création d'un doctorat en droit (économie politique) et de la création de bourses dans les Facultés de droit.

M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, s'engage à étudier cette double question.

M. Plichon demande que l'on étudie la question de l'affranchissement des lettres adressées par les Facultés aux étudiants et à leurs familles.

M. Rambaud s'entendra à ce sujet avec le Ministre des Postes et Télégraphes.

Sur la demande de M. Philippon, la Chambre vote un crédit de 4,000 francs pour la création d'un laboratoire de phonétique expérimentale.

On décide ensuite, sur la proposition de M. Paschal Grousset, que le Ministre de l'Instruction publique constituera une Commission extraparlamentaire chargée d'étudier un plan général de réorganisation du Muséum.

La discussion se poursuit sans incident jusqu'au chapitre XLII inclus.

M. Viviani, sur le chapitre XLII (Lycées nationaux), soutient un amendement tendant à augmenter de 300,000 francs le crédit de ce chapitre pour assurer le traitement intégral aux répétiteurs, c'est-à-dire pour comprendre dans leur traitement les indemnités représentatives de la nourriture et du logement.

M. Viviani expose que parmi les maîtres répétiteurs il en est qui sont mariés et pères de famille. Ils doivent avoir un logement en ville, ils doivent subvenir à la nourriture de leur femme et de leurs enfants; il est donc injuste de leur imposer une retenue sur leur traitement sous le prétexte qu'ils sont logés au lycée et qu'ils y prennent leur nourriture.

La conséquence de l'adoption de l'amendement de M. Viviani, ce serait l'externat des maîtres répétiteurs.

M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, fait observer que si les maîtres répétiteurs avaient la faculté de loger en dehors des lycées, il en résulterait une dépense supplémentaire de 500,000 francs, à raison de 500 francs par tête pour mille répétiteurs.

On devrait, en outre, étendre l'externat aux répétiteurs des collèges; la dépense deviendrait bien plus forte encore.

Cela n'est possible ni au point de vue de la dépense, ni au point de vue de la discipline.

M. Rambaud demande, en conséquence, le rejet de l'amendement.

M. Rabier, commissaire du gouvernement, ajoute que à l'heure actuelle le gouvernement a accordé l'externat à près de 40 0/0 des maîtres répétiteurs. Il marchera progressivement dans cette voie, mais il est impossible de généraliser d'un seul coup cette mesure.

M. Viviani reconnaît la justesse de ces observations. Il réduit la demande du crédit à 1,000 francs à titre d'indication.

M. le Ministre de l'Instruction publique accepte.

L'augmentation de 1,000 francs est votée.

M. Jourde propose une nouvelle augmentation de 1,000 francs à titre d'indication, afin que l'on s'occupe de l'amélioration de la situation des professeurs de gymnastique dans les lycées.

M. Rambaud proteste contre l'habitude des amendements indicatifs. Le Budget n'est pas fait pour être un recueil des vœux du Parlement.

M. Barteaux insiste au nom des intérêts de l'armée, dont les professeurs de gymnastique sont les préparateurs et les auxiliaires. Malgré cela, l'amendement est repoussé par 316 voix contre 223.

M. Jules Legrand défend une motion invitant le gouvernement à prendre un arrêté accordant au baccalauréat de l'enseignement moderne les mêmes avantages et les mêmes sanctions qu'au baccalauréat ès-lettres et ès-sciences et ouvrant à ces bacheliers les Facultés de droit et de médecine.

C'est, paraît-il, le seul moyen d'assurer le succès complet de l'enseignement moderne.

## INFORMATIONS

### Le vote du Budget

Il se pourrait que le budget fut définitivement voté avant la fin de l'année. Le Sénat, en effet, est prêt, si on lui renvoie le budget le 10 décembre, à le voter en dix jours, ce qui est possible puisqu'il ne comporte cette année aucune question litigieuse.

De son côté, la Chambre, d'ici au 10 décembre aurait encore quinze jours pour continuer et achever sa délibération en cours. Au cas où il en serait ainsi, la session serait close immédiatement après le vote du budget et les sénateurs pourraient aller dans leurs départements respec-

tifs pendant deux semaines encore avant les élections du 3 janvier.

### Les rapatriés de Madagascar

On télégraphie de Port-Saïd :

L'« Amazone » est parti pour Marseille avec 92 passagers de la marine, dont 74 convalescents et quatre alités; neuf passagers de la guerre, tous convalescents provenant de Madagascar.

Aucun décès ne s'est produit. Aucune maladie n'entraîne la quarantaine.

### Dissolution en perspective

Un télégramme de Berlin au *Daily Mail* assure que l'empereur Guillaume est décidé à dissoudre la Chambre actuelle, si les crédits pour la marine ne sont pas accordés.

### La famine aux Indes

On télégraphie de Londres :

Le correspondant du *Times*, à Odessa, télégraphie que de nombreux journaux de la Russie méridionale, ont ouvert des souscriptions pour secourir les victimes de la famine aux Indes.

### Les sucres hollandais

On télégraphie de la Haye :

Le ministre des finances a répondu par écrit au rapport de la commission de la seconde chambre sur le projet de loi portant modification de la loi de l'accise sur le sucre.

Le but de ce projet de loi est de réduire le total de la prime sur le sucre en augmentant de 4 0/0 la mise en charge pour chaque hectolitres de jus.

### Retour d'Abyssinie

On télégraphie de Rome :

Le général Valles a dû recevoir l'ordre de rapatriement.

Il ramènera avec lui les bataillons d'alpins et de bersagliers envoyés avant la cessation des hostilités pour renforcer les garnisons.

Tous les envois d'armes et de matériel de guerre sont définitivement suspendus.

### L'accident de torpilleurs

On annonce que la conclusion de l'expertise, faite par la commission d'enquête, attribue au lieutenant de vaisseau Legac, commandant le torpilleur 83, la responsabilité de la collision.

Le 83 n'est pas encore retrouvé.

### L'assassinat de la baronne de Valley

Le verdict dans l'affaire de l'assassinat de la baronne de Valley a été rendu hier soir à neuf heures.

Hurlin est acquitté.

Kiesgen et Truel sont condamnés à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Laguery à dix ans de réclusion et vingt ans d'interdiction de séjour.

Ferrand à cinq ans de prison.

La Cour ordonne en outre la restitution des valeurs volées à la partie civile.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### ÉLECTIONS SÉNATORIALES

On nous écrit de Vayrac :

Monsieur le Directeur,

En lisant votre journal du 24 novembre, j'y remarque avec un vif intérêt, à la chronique régionale et sous ce titre : *Les élections sénatoriales*, un article plein de logique et de bon sens, où votre correspondant se borne d'ailleurs à faire parler les événements. Il ne pouvait mieux faire, car ils sont bien éloquents.

Pour tout homme sensé et de bonne foi, il est indéniable, en effet, que MM. de Verninac, Pauliac et Talou ont tout mis en œuvre, tout fait contre le ministère Méline, dont ils auraient voulu se débarrasser pour les élections sénatoriales; et il n'en est pas moins incontestable que ce ministère les a invariablement battus, d'abord à la Chambre des députés, où ils croyaient que leurs opinions radicales-socialistes dominaient en souveraines, et ensuite au Sénat où, dans la séance du 19 novembre, ils ont été irrémédiablement vaincus, terrassés par une écrasante majorité de 242 voix contre 32.

Dans cette situation, que peuvent-ils aujourd'hui auprès du gouvernement et auprès des administrations publiques dans notre département ?

Rien, absolument rien.

Au point de vue spécial de notre contrée, M. de Verninac qui, par son domicile et la situation de ses immeubles, appartient au canton de Martel, sait très bien que s'il a

eu, comme conseiller général, la majorité dans le canton de Vayrac, il la doit en grande partie à l'appoint de conservateurs influents, qui ne sont venus à lui que pour sortir de l'isolement, de l'ostracisme où il les tenait, lorsqu'il était tout dans le département.

Ces conservateurs sont aujourd'hui des républicains par raison; mais ils sont aussi des ennemis déclarés du socialisme, et ils ne suivront certainement jamais MM. de Verninac, Pauliac et Talou sur la pente où ils se sont si imprudemment engagés.

Précisons les conditions de la lutte dans les élections sénatoriales :

D'un côté se trouve le gouvernement, qui pour se défendre, s'appuie sur la *Chambre des Députés*, sur le Sénat, sur les idées politiques de l'immense majorité des Français.

De l'autre côté nous voyons une poignée d'ambitieux, d'intrigants audacieux, uniquement préoccupés de leurs intérêts personnels, qu'ils ont soin de masquer sous une forte couche de sollicitude apparente pour les classes laborieuses, dont, au fond, ils se moquent comme d'une guigne.

A les en croire, MM. de Verninac, Pauliac et Talou ne dorment plus depuis qu'ils se sont aperçus qu'il peut y avoir en France des artisans, des ouvriers qui souffrent. Ils s'apitoient sur leur sort au point que, pour un peu, ils se refuseraient à eux-mêmes le moindre plaisir, la moindre satisfaction, tourmentés qu'ils sont par l'affligeante pensée que le prolétariat, tout entier, ne serait pas associé à leurs jouissances.

En un mot, ils sont ce qu'on appelle de bons apôtres.

Mais, va-t-on se demander, avec quel bagage comptent-ils s'engager dans la campagne électorale ?

Ici qu'on nous permette une indiscretion : ils fondent toutes leurs espérances sur l'appui des francs-maçons.

Sachant que des chefs de services publics font partie de l'ordre maçonnique, certains ont cru que, pour avoir des faveurs, il suffisait d'entrer dans une loge.

A ce propos, nous citerons ce que nous racontait un jour un préfet :

« Depuis quelque temps, disait-il, je m'apercevais que tout ce qu'il y avait d'ambition effrénée, ou de nullité professionnelle — notamment dans le personnel de l'enseignement primaire, affluait dans les loges du département. Un jour je reçus la visite d'un instituteur. Je lui tends la main, et il n'eut rien de plus pressé que de m'y faire le signe conventionnel. Je retirai la main en lui disant : *que grattez-vous là ? imbécile !* Je l'avais bien jugé, et il sut qu'il ne suffisait pas d'être franc-maçon pour obtenir d'un préfet franc-maçon un avancement qu'on ne méritait pas. »

La leçon était bonne à retenir; elle porta ses fruits.

Maintenant, combien de francs-maçons attendent depuis des années, qui un bureau de tabac, qui une recette buraliste, qui une perception, etc., etc., et en sont réduits au rôle de la *sœur Anne* !

De là, des zèles refroidis, des défaillances, des dangers peut-être pour les *mystères des ateliers*...

Et s'il existe des adeptes dans quelques administrations, dans des Préfectures et des sous-préfectures, pense-t-on que le gouvernement soit disposé à les laisser user de l'influence que leur donnent leurs fonctions salariées, pour favoriser des candidats qui combattent ce même gouvernement et ne négligent rien pour le renverser ?

Il semble que le ministère Méline a suffisamment prouvé que le rôle de naïf ne lui convient pas. On peut donc, sur ce point s'en rapporter à lui et à la vigilance de ses représentants.

S'il est des gens pour qui les lois ne sont faites que pour être violées, il est des francs-maçons qui croient devoir respecter l'article 2 de la constitution maçonnique.

Est-il besoin d'ajouter que nos vaillants

et honnêtes agriculteurs qui, dans le département forment la grande majorité des députés sénatoriaux, n'ont pas précisément une très grande admiration pour la franc-maçonnerie ?

De toutes les façons, MM. de Verninac, Pauliac et Talou ont donc grandement raison d'être très peu rassurés sur l'issue de la lutte qui va s'engager. Leurs amis ont, à ce sujet, des craintes tellement sérieuses, qu'ils n'en font plus un secret.

Quant aux noms mis en avant par un groupe de députés probables, je m'associe, dès à présent, à sa manière de voir et, comme lui, j'ai de fortes raisons de croire qu'une liste composée de MM :

Rey, député, l'homme de l'agriculture, Roussel, conseiller d'Etat, qu'on dit très influent et dont le père, m'assure-t-on, était originaire de Martel,

Et Calmon-Maison, officier d'ordonnance du ministre de la guerre,

Aurait les plus grandes chances de réunir la majorité des voix.

Ce sont là des noms très avantageusement connus dans tout le département.

Je pense aussi que M. Lachèze, député, après s'être bien rendu compte des circonstances qui affaiblissent aujourd'hui d'une manière exceptionnelle l'influence de M. de Verninac, comprendra qu'il doit désirer le succès de cette liste...

Recevez, etc.

X...

### Liste des candidats socialistes

Circulaire de MM. de Verninac et Pauliac  
A Messieurs les conseillers municipaux du Lot

Messieurs,

Au moment où vous êtes appelés à élire des députés qui doivent prendre part aux Elections Sénatoriales du 3 janvier, il nous paraît nécessaire de vous rendre compte, brièvement, du mandat qui nous a été confié et dont nous sollicitons le renouvellement.

Elus comme Républicains démocrates et progressistes, nous sommes restés invariablement fidèles à cette politique d'union républicaine à laquelle notre pays doit les progrès certains, mais insuffisants, réalisés jusqu'à ce jour.

Profondément convaincus que l'ère des réformes n'est pas close et qu'il est temps de poursuivre la réalisation de ce vieux programme Républicain que nous ont tracé nos pères de 1792 et de 1848, de ce programme autour duquel Gambetta ralliait la Démocratie Française toute entière contre la tentative de réaction du 16 Mai, nous avons salué avec bonheur l'avènement du Ministère présidé par M. Bourgeois, et nous nous honorons d'avoir été au premier rang de la minorité du Sénat qui l'a soutenu jusqu'au bout.

La réforme rationnelle de notre système fiscal nous semble la plus urgente à aborder et à faire aboutir.

Supprimer les taxes surannées comme l'impôt mobilier et celui des portes et fenêtres dont l'improportionnalité n'est plus niée, dégrever la propriété rurale, décharger les travailleurs des champs et de l'atelier du fardeau qui les accable, et demander à la fortune mobilière la compensation de ces dégrèvements, tel est le but à atteindre.

L'impôt global et progressif sur le revenu nous est apparu comme le moyen le plus pratique d'arriver à une équitable répartition des charges publiques et sans accepter à priori dans tous ses détails le projet de M. Doumer, nous pensons qu'il aurait dû servir de base à l'étude et à la discussion de la réforme fiscale qui s'impose.

Ce que nous avons été dans le passé, nous le serons dans l'avenir.

Affranchis de tout esprit de coterie, nous soutiendrons par nos votes tout gouvernement qui, renonçant à solliciter pour vivre la bienveillance ou la tolérance des ralliés ou des résignés, faisant en un mot la concentration à gauche, entrera résolument dans la voie des réformes démocratiques, conséquence, à notre avis nécessaire, du régime Républicain.

Quant au reproche de collectivisme que nous adressent, sans y croire eux-mêmes, nos adversaires, nous ne prendrons pas la peine d'y répondre, sachant que vous nous connaissez assez pour en avoir déjà fait justice.

A vous, messieurs, de dire si nous méritons votre confiance.

Quel que soit votre verdict, nous resterons les serviteurs dévoués et désintéressés de la Démocratie.

Paris, ce 24 novembre 1896.

CH. DE VERNINAC PAULIAC  
Sénateurs Sortants.

**Circulaire de M. Talou**

A MM. les Maires, Adjoint, Conseillers municipaux des communes du département du Lot.

Chers Concitoyens,

Vous êtes à la veille d'élire les délégués chargés de nommer trois sénateurs le 3 janvier prochain.

Deux sénateurs sortants, MM. de Verninac et Pauliac, se représentent avec le programme politique qu'ils viennent de vous faire connaître.

J'ai l'honneur de me présenter au troisième siège avec le même programme que celui de mes deux amis. Il répond, je crois, aux besoins du moment et aux aspirations de la démocratie. Je les résume en quelques mots :

Réforme de notre régime fiscal par l'impôt général et progressif sur le revenu, en distinguant toutefois le revenu qui est le produit direct du travail de celui qui résulte du capital sans aucun travail du propriétaire.

Révision limitée des lois constitutionnelles de manière à déterminer avec clarté, sans confusion possible (ce que la loi actuelle ne fait pas), les attributions de chacune des deux assemblées, afin d'éviter des conflits ministériels ou gouvernementaux comme celui qui s'est produit il y a quelques mois, et qui causa brutalement la chute du cabinet Bourgeois, quoique soutenu par la Chambre issue du suffrage universel.

Modification du mode actuel de l'élection du Sénat sur des bases largement démocratiques.

J'appuierai énergiquement, dans la mesure de mon pouvoir, toutes les réformes intéressant le sort du plus grand nombre et surtout des humbles et des souffrants, envers qui les pouvoirs publics n'ont été jusqu'ici que prodiges de promesses.

Tel sera le programme que je m'efforcerai de faire triompher au Sénat, si les électeurs me jugent digne d'y représenter le département.

Partisan résolu de la politique de l'ancien Cabinet Bourgeois-Cavaignac, que j'ai toujours soutenu à la Chambre des députés, je serai dans l'avenir ce que j'ai été dans le passé, car rien ne saurait modifier mes opinions, mon attitude et ma conduite.

Recevez, chers Concitoyens, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

LÉON TALOU,  
Député du Lot.

Les candidats socialistes viennent de sonner le branle-bas. Ils se présentent unis comme il convient quand on veut être une force, avec le programme Bourgeois largement déployé.

Dans le parti républicain progressiste, rien encore, aucun effort commun, aucune cohésion. M. Rey qui veut bien nous dire qu'il troquerait volontiers son écharpe de député contre un siège bien rembourré au Sénat, et c'est tout.

Jamais occasion n'a été plus belle pour les républicains libéraux et jamais on ne les aura vus plus indifférents à la chose publique. Nous n'osons plus espérer qu'ils se réveillent et s'affirment.

C'est la négation de la raison et du bon sens.

ZUT.

**Nos députés**

Dans sa séance du 19 novembre dernier, la Chambre a adopté un amendement intéressant, dont nos députés, MM. Rey et Lachize, avaient pris l'initiative avant les vacances, avec MM. Lacombe et Fournol, députés de l'Aveyron.

Il s'agissait d'une question qui tient au cœur de nos populations rurales : celle des subventions à nos chemins vicinaux qui rendent tant de services à l'agriculture.

Le projet de budget portait une réduction de 500,000 fr. sur le chiffre de l'an dernier. Comme l'Etat entre en moyenne pour le tiers dans la dépense de construction de nos voies vicinales, c'était un million 500,000 fr. de travaux en moins pour 1897, un retard apporté à l'ouverture d'un grand nombre de chemins attendus avec impatience par les populations et une diminution sensible de travail pour nos ouvriers des compagnies.

M. Lacombe a soutenu l'amendement avec chaleur et talent, et il a eu la bonne fortune de le faire adopter par la Chambre.

On ne peut que se féliciter de ce vote, car s'il est bon de faire des économies, il faut les chercher dans les dépenses inproductives, et non dans des dépenses aussi utiles que celles de la voirie vicinale.

M. de Verninac et la greffe Salgues  
« Duravel, 19 novembre.

« Monsieur le rédacteur,  
« Je lis dans le journal le *Réveil du Lot*, en date du 28 octobre dernier, une lettre de M. de Verninac, en réponse à la communication que j'avais faite à la Société d'agriculture du Lot, au sujet des greffes sur vieux bois.

« M. le sénateur du Lot est heureux que ce qui se passe chez lui ne soit pas étranger aux essais si bien réussis que j'ai pu tenter chez moi. Le vigneron du château de Crozes a modifié la greffe Salgues depuis sept ans, affirme son propriétaire. Mais, puisqu'il est question de prendre date, je pourrais lui répondre que j'ai étudié et appliqué avec succès cette greffe depuis 1885 — comme le prouvent les nombreux certificats que j'ai en main et que je tiens à votre disposition — et qu'alors il ne serait pas surprenant que M. Ambroise Vauzon eût profité de mes études et de mes essais... quatre ans plus tard.

« M. Méline, ministre de l'agriculture, a donné de l'argent et une médaille à ce serviteur zélé pour le récompenser et l'encourager. Cela parce que M. de Verninac ne dédaigne pas d'attirer l'attention du gouvernement sur ses serviteurs.

« Ma modeste fortune ne me permet pas d'aller dans les concours avec quelques cep de vigne en vase. Placé au milieu de cette belle plaine de Duravel, je possède une petite vigne que je soigne de mon mieux et qui me donne de très beaux résultats.

« Je vous prie, monsieur le directeur, de vouloir bien insérer cette réponse et de ne voir dans mon instance que le désir bien légitime de garder la paternité d'une invention, que si elle ne me procure pas de médailles, me donnera toujours quelque mérite aux yeux de mes concitoyens.

« Veuillez agréer, etc.

« Baptiste MASSABIE,  
« Propriétaire à Duravel. »

**Contributions indirectes**

M. L. Calvet, est nommé surnuméraire des contributions indirectes à Laroche-sur-Yon (Vendée).

**Chute de cheval**

M. le colonel Marcot, commandant le 7<sup>e</sup> d'infanterie, faisait dimanche soir une promenade à cheval aux environs de Cahors. Le cheval qu'il montait étant très ombrageux, fit un écart et s'abattit entraînant son cavalier.

Dans sa chute, M. le colonel Marcot s'est fait, à l'épaule droite, une contusion heureusement sans gravité. Le sympathique colonel du 7<sup>e</sup> en sera quitte pour quelques jours de repos.

**Caisse des Ecoles**

La commission s'est réunie dimanche, ainsi que nous l'avions annoncé, et a pris les décisions suivantes :

1<sup>o</sup> La Caisse des écoles prend sous son patronage des cours d'hygiène et d'économie domestique aux jeunes filles, ainsi que les cours d'adultes aux jeunes gens.

2<sup>o</sup> La réunion générale du comité et des souscripteurs aura lieu en décembre. Il sera rendu compte dans cette séance des ressources réalisées et des dépenses effectuées en 1895-96.

D'ores et déjà nous pouvons annoncer que l'œuvre a fonctionné pour le plus grand profit des familles pauvres. Environ, 1,500 fr. ont été distribués sous forme de livres et de vêtements ; la fréquentation a été des plus régulières.

Et cependant, l'œuvre n'est qu'à ses débuts. Elle doit se développer et arriver à ce que tous les enfants de Cahors reçoivent dans nos écoles l'instruction que le législateur a mis à la portée des plus pauvres, grâce à la gratuité et à la création obligatoire pour chaque commune, d'une caisse des écoles, véritable bureau de bienfaisance de l'enfance.

**Jury d'expropriation**

La liste des jurés spéciaux qui peuvent être appelés pendant l'année judiciaire 1896-1897, à fixer les indemnités dues par suite d'expropriation, pour cause d'utilité publique, a été dressée comme suit pour l'arrondissement de Cahors, cantons de Cahors (Nord et Sud) :

MM. Jean Malbert, propriétaire à Labéraudie ; Louis Maratuech, ex-agent-voyer à Cahors ; Jean Murat, entrepreneur à Cahors ; Léopold Raynal, propriétaire à Larroque-des-Arcs ; Pierre Rouffy, conducteur à Cahors ; Bernard Ségy, agent d'assurances à Cahors ; Antoine-Paul-Sers, ex-greffier à Cahors ; Charles Labie, receveur à l'hospice de Cahors ; Eugène Girma, maire à Arcambai ; Charles Pagès, vétérinaire à Cahors ; Jean-François Dalet, propriétaire au Montat ; Antoine Massip, propriétaire à Labastide-Marnhac.

**Recensement des chevaux, juments, mulets et mules en 1897**

Aux termes de la loi du 3 juillet 1877, sur les réquisitions militaires (titre VIII), et du décret du 2 août suivant, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de cette loi, un recensement général des chevaux, juments, mulets et mules doit avoir lieu tous les ans, avant le 16 janvier, dans chaque commune, sur la déclaration obligatoire des propriétaires et au besoin, d'office, par les soins du maire.

En conséquence, le préfet du Lot a l'honneur d'inviter les propriétaires à se présenter à la

mairie de leurs communes respectives, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1897, pour faire la déclaration de tous les chevaux, juments, mulets et mules qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, et en indiquant l'âge et le signallement.

En conformité des dispositions de l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877, les propriétaires des chevaux, juments, mulets et mules, qui n'auront pas fait cette déclaration, sont passibles d'une amende de 25 à 1,000 fr. et ceux qui auront fait sciemment de fausses déclarations sont frappés d'une amende de 50 à 2,000 fr.

Le recensement dont il s'agit, comme les précédents, est une mesure d'intérêt général prescrite par la loi et qui n'apporte aucune restriction au droit de propriété et aux transactions dont les animaux peuvent être l'objet.

**Réponse à M<sup>me</sup> Parazines**

M. Magne adresse à Mme Parazines la réponse suivante :

Madame,  
Dans la lettre que vous venez d'adresser au journal de la localité, sans m'en faire part d'avance, vous vous plaignez, non sans amertume, de ce que j'ai livré votre nom à la publicité.

Permettez-moi de vous dire, madame, que ce n'est pas à moi qu'il faut vous en prendre, mais à votre mari lui-même.

C'est lui, en effet, qui, en parlant dans son fameux AVIS, d'une sommation qui m'aurait été adressée, m'a forcé de dire quel en avait été l'auteur.

Mais puisque cela vous fait de la peine, je vous assure, Madame, que j'en suis absolument désolé.

Vous me dites que je ne vous *intimiderai pas* à l'audience ; oh ! je le comprends, Madame, aussi je vous assure que je n'essaierai pas de le faire.

Vous voulez bien constater que je n'ai pas été trop sévère dans mon cabinet ; je vous promets de ne l'être pas davantage devant nos juges, car je ne me crois pas le droit (bien que vous m'en accusiez), de *toucher à tout* et de *tout dire*.

Enfin vous m'annoncez que la même personne qui vous a accompagnée chez moi sera encore avec vous ; je suis ravi, madame, que vous me donniez l'occasion de la revoir et puis du reste elle attestera, j'en suis sûr, que j'ai été très courtois pour elle, comme pour vous, dans la visite que vous m'avez faite.

Agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

G. MAGNE

P. S. — Quant à votre mari, je suis très étonné qu'il n'ait pas reçu l'assignation, car j'ai donné mes ordres ; mais veuillez le rassurer, il ne perdra rien pour attendre.

G. M.

**Exposition de tableaux**

rue du Lycée, 4

A ceux de nos lecteurs qu'intéressent les manifestations artistiques, nous avons le plaisir d'annoncer qu'une exposition de peinture s'ouvrira dimanche prochain 4, rue du Lycée.

Les tableaux seront présentés par Monsieur Gourdon, le peintre expert qui est déjà venu plusieurs fois à Cahors, où son talent est très apprécié de nos amateurs les plus distingués.

A notre première visite à cette exposition nous consacrerons un article aux œuvres les plus marquantes.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 26 et 29 Novembre 1896

De 3 à 4 heures

Allégo Militaire	C. Léon
Dieu et la Bayadère (Ouverture)	Auber.
Souvenir de Cieurea (Valse)	Rouquayrol.
Réminiscences du Désert (Fantaisie)	F. David.
Marche du Tannhäuser	Wagner.

**AGRICULTURE**

**Vins français en Amérique**

On a reçu au ministère le texte d'un vœu émis par la chambre de commerce française de New-York, approuvant le projet élaboré par M. Turrel, dans le but d'empêcher la circulation et la vente des vins artificiels, projet dont l'application réhabiliterait les vins français, si décriés par les viticulteurs américains, et en faciliterait la vente en Amérique.

**Vente de juments réformées**

Quelques journaux hippiques ont annoncé que M. le ministre de la guerre a décidé que les juments réformées, provenant de l'armée, seraient rendues aux éleveurs pour être employées à la reproduction.

A la date du 12 avril de cette année, le ministre, sur la demande de M. le général inspecteur permanent des remontes et sur l'avis conforme du comité de cavalerie, a, en effet, arrêté les dispositions de principe ci-après :

1<sup>o</sup> Les juments âgées de moins de quatorze ans susceptibles d'être réformées dans les régiments de cavalerie, de réserve et de ligne, reconnues aptes à la reproduction, possédant un bon type,

seront dirigées sur les pays d'élevage par les soins de l'administration de la guerre, pour y être vendues publiquement aux éleveurs, par l'administration des domaines de la région ;

2<sup>o</sup> Ces ventes auront lieu dans les conditions ordinairement requises pour les animaux de réforme, c'est-à-dire sans aucun contrat ni engagement particulier de part et d'autre ;

3<sup>o</sup> Les papiers d'origine, s'il en existe, seront livrés avec l'animal, mais sans engager la responsabilité de l'Etat.

Il peut paraître étonnant que depuis le mois d'avril cette mesure, tant réclamée par les éleveurs, n'ait pas encore été appliquée, d'autant plus que depuis, de nombreuses réformes ont été prononcées ; nous espérons toutefois qu'elle ne saurait tarder à être appliquée.

G. L.

**Les Abeilles et le prochain hiver**

Après un été pluvieux comme celui de cette année, il est nécessaire de s'assurer si les abeilles ont une provision suffisante de miel pour passer la mauvaise saison. La pluie en effet a non seulement empêché les abeilles de sortir, mais de plus elle a rendu les fleurs pauvres en nectar.

Quand les ruches n'ont pas suffisamment de miel pour passer l'hiver, on peut cependant les sauver en les réunissant c'est-à-dire en faisant une seule de deux. On constate en effet qu'une très forte colonie consomme moins de miel qu'une colonie faible. Les abeilles mangent d'autant plus qu'elles ont besoin d'obtenir plus de chaleur. Quand la population est nombreuse la production de chaleur est plus considérable, la consommation du miel est plus forte. La réunion des ruches faibles à des ruches fortes est le seul moyen de sauver les abeilles.

Au printemps les ruches doublées ou triplées essaient et donnent des produits en miel plus considérables. Ces réunions d'abeilles se font d'une manière très simple, si les ruches sont à divisions on met ces divisions les unes sur les autres, en lançant auparavant un peu de fumée pour éviter le combat.

Mais si les ruches sont d'une seule pièce on en renverse une, on place l'autre dessus, on joint exactement avec de la boue, ne laissant qu'une ouverture pour le passage des abeilles ; si la température est douce au bout de quelques jours la réunion est faite, les abeilles de la ruche inférieure se sont réunies avec celles de la ruche supérieure et ont transporté leur provision dans celle-ci.

Si le temps est froid on place les deux ruches dans un cellier ou un appartement chauffé, on les y laisse jusqu'à ce que l'on se soit assuré que la réunion est faite.

Beaucoup d'apiculteurs doublent ainsi leurs ruches faibles à l'entrée de l'hiver et y trouvent de grands avantages.

**USINE A BRIVE**



FABRE, horloger à Cahors.

**A LA BOULE D'OR**



H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION  
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux  
LUNETTERIE & OPTIQUE

Achat de Matières Or, Argent et Platine  
Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

**LA VUE POUR TOUS**

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS  
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

**A l'Imprimerie LAYTOU**

**Cartes de Visite**

Depuis 1 fr. 25 le cent

Livrées dans la journée

**ETUDE**

de M<sup>e</sup> René BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste. Claire, n° 52, près le Palais de Justice

**EXTRAIT**

D'UNE

**Demande en séparation de biens**

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors en date du vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-seize et suivant exploit de Giustiniani huissier à Cahors. en date du même jour, le tout enregistré, la dame Emilie Augié sans profession, épouse du sieur Jean Carrié maçon, avec lequel elle est domiciliée à Lasserre de Fautou, commune de Prayssac, ayant M. René Billières pour Avoué constitué, a formé contre son dit mari une demande en séparation de bien.

Pour extrait certifié sincère.

Cahors, le vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-seize.

L'avoué poursuivant,  
René BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le novembre mil huit cent quatre-vingt-seize folio case n° reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Le receveur,  
Signé : DE FRAMOND.

**La Nouvelle Revue**

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois	
	Paris et Seine	50 <sup>fr</sup>	26 <sup>fr</sup>	14 <sup>fr</sup>
	Départements	56	29	15
	Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

**EXCURSIONS**

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 88 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

**LE MONITEUR DE LA MODE**

paraissant tous les Samedis

**20 PAGES** GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT : PLUS DE MODELES NOUVEAUX PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE PLUS DE LITTÉRATURE PLUS DE RECETTES DE CUISINE PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>. 3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

**AVIS**

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montcutié.

PRIX MODÉRÉS

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**Vignes Américaines**

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

**PAR MILLIONS** de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Coudere, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquon x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

**Vient de paraître :**

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

4<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

**PIANOS MUSIQUE & ORGUES**

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

**Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues**

SUCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez **M. VIGOUROUX**,

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS



*Clément*

GRANDE MARQUE NATIONALE

**CLÉMENT**

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP	Bicyclette de luxe p' dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. extra 450 fr. — —	id n° 1 id 450 fr. —
id. n° 1 375 fr. — —	id n° 2 id 375 fr. —
id. n° 2 300 fr. — —	Tricycle pour dames 700 fr. —
Bicyclette-Tandem 750 fr. — —	Tricycle pour hommes 700 fr. —

Tricycle automobile CLÉMENT, Prix : 1,600 fr. avec le moteur Dion et Bouton.

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

**GUÉRISON**  
Certaine et Radicale de toutes les **AFFECTIONS de la PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné, Prurigo, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
MEME DES Plaies et Ulcères variqueux très incurables.  
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.  
M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, ancien Aide-Major des Hôpitaux M<sup>rs</sup>, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

**LE GOURMET**

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

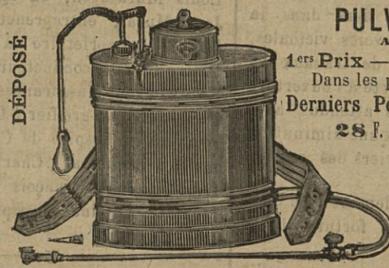
Abonnement pour un an :

France ..... 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris



**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

A pompe directe et air comprimé  
1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

**Cave Bordelaise**

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

**M. COMBARIEU, Successeur**

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.